

ASSEMBLÉE NATIONALE

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1568

présenté par

Mme Fontaine-Domeizel, Mme Bagarry, Mme Wonner, Mme Robert, Mme Vignon,
Mme Tamarelle-Verhaeghe et Mme Pitollat

ARTICLE PREMIER

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.